

À 2 Mains au Jardin

www.a2maj.org

GUIDE DE L'ADHÉRENT.E



Ferme de la Bourgeat 681 Chemin de la Bourgeat 38980 VIRIVILLE

06 70 84 53 04

contact@a2maj.org

www.a2maj.org

1. L'ASSOCIATION

A 2 Mains au Jardin a pour objet : la production maraîchère, la culture collective d'un jardin selon des méthodes agrobiologiques, la transformation alimentaire et la répartition de la production entre ses adhérent.e.s, ainsi que le développement de toutes les activités culturelles, sociales, scientifiques, pédagogiques et environnementales s'y rattachant.

A 2 Mains au Jardin, c'est aussi : travailler la terre collectivement dans un bon esprit de convivialité et s'aménager un espace naturel pour en faire un lieu de détente et d'animation.

A 2 Mains au Jardin défend l'environnement dans ses choix :

- cultures respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et favorisant les variétés traditionnelles et locales ;
- gestion raisonnée de l'eau ;
- matériaux de récupération et matériels d'occasion ;
- protection de la biodiversité avec la présence d'une mare sur le terrain, l'implantation de haies bocagères supplémentaires et la mise en place de ruches pour la pollinisation des cultures ;
- étude de nouvelles pratiques agricoles comme le maraîchage sur sol vivant, la permaculture, l'agroforesterie, etc.

A 2 Mains au Jardin est une association régie par la loi 1901, elle a un fonctionnement démocratique et les décisions sont prises de façon collégiale. Les statuts de l'association sont consultables sur le site.

2. LES ADHERENT.E.S

L'année d'adhésion débute le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé et voté lors de l'assemblée générale.

Chaque adhérent.e peut être appelé à participer à différentes activités sur le terrain : jardinage, animations, chantier sur la base du volontariat. Il est couvert par l'assurance

de l'Association. Toutes les compétences sont les bienvenues et pour contribuer aux différents projets.

La diffusion par courriel, par la messagerie Signal et par le site privé sont les moyens de communication entre les adhérent.e.s de l'Association. Par respect pour la vie privée, il est demandé aux adhérent.e.s d'utiliser ces moyens de communication exclusivement pour des diffusions relatives à l'Association A 2 Mains au Jardin. Toute communication de masse à vocation commerciale, publicitaire, politique ou religieuse est exclue.

La recherche d'adhérent.e.s nous mène à établir un plan de communication, qui passe par :

- les tracts pour les différents salons que nous tenons tout au long de l'année et les Journées Portes Ouvertes ;
- les Journées Portes Ouvertes (JPO) : des photos sont imprimées pour l'occasion pour montrer les travaux saisonniers et les tâches à effectuer aux visiteurs ;
- sites et réseaux sociaux : le tag des photos en ligne (noter les noms des adhérent.e.s) est prohibé pour respecter la vie privée des adhérent.e.s.

Sur le bulletin d'adhésion, l'adhérent.e a le droit de choisir s'il accepte ou non d'apparaître sur ces photos.

Chaque adhérent.e peut souscrire à un **forfait panier**.

Le forfait-panier permet le fonctionnement de l'Association (salaires, achats de plants, graines, petits matériels...) et donne droit à un panier hebdomadaire (excepté la deuxième quinzaine du mois de mars) de légumes et de fruits du jardin en fonction des récoltes.

Le montant du forfait-panier est décidé par le CA.

Le forfait-panier correspond à un engagement pour l'année quel que soit le contenu du panier.

Les paiements peuvent être échelonnés jusqu'à 10 mensualités.

Le forfait-panier peut aussi démarrer en cours d'année pour les nouveaux adhérent.e.s, à chaque début de mois, en fonction des places disponibles. Dans ce cas, le montant est calculé au prorata du nombre de mois restants jusqu'à la fin de l'année civile.

2 tailles de paniers sont prévues :

- le petit panier de l'ordre de 3 kg en moyenne sur l'année ;
- le grand panier de l'ordre de 5 kg en moyenne sur l'année.

Un forfait-panier engage les bénéficiaires à participer bénévolement à 8 journées minimum (ou 16 demi-journées) par an au jardinage (soit 56 heures réparties par tranche de 2 heures minimum).

Chaque adhérent.e ayant un forfait-panier vient récupérer son panier chaque mercredi à la Ferme (de 11h30 à 12h30 ou de 17h30 à 19h).

3. LE JARDIN

La Ferme est un lieu de production maraîchère et fruitière. C'est aussi un bel endroit de convivialité pour des échanges, balades et fêtes. Chaque adhérent.e permet à ce lieu de grandir et de s'embellir.

Les tâches à réaliser au jardin sont affichées à la ferme et un tableau en ligne permet de s'inscrire à l'avance pour ceux qui le souhaitent.

<https://digicalc.app/suivitravauxjardinA2mains>

Il est important de se renseigner au préalable auprès d'un référent de l'association sur la marche à suivre pour une tâche donnée.

Il peut être demandé aux adhérent.e.s du renfort lors de périodes chargées au jardin.

